



**Vous créez, reprenez ou développez une entreprise  
sur la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines ?**



Grâce à l'engagement de Cœur d'Yvelines en matière de soutien à l'entrepreneuriat, vous pouvez désormais bénéficier des services d'Initiative Seine Yvelines : un accompagnement personnalisé et un financement pour la création, la reprise ou le développement de votre entreprise.

L'association propose des prêts d'honneur à taux zéro d'un montant allant de 4 500 € à 25 000 €, voire 75 000 € (sous conditions) ainsi qu'un suivi des entrepreneurs dans la durée grâce à des bénévoles engagés (chefs d'entreprises ou cadres de grands groupes). A trois ans, le taux de pérennité des entreprises ainsi suivies atteint 96%.

Les porteurs de projet peuvent donc profiter d'un accompagnement professionnel, gratuit et bienveillant. Des permanences seront assurées en plusieurs points du territoire de Cœur d'Yvelines pour les soutenir.

Dans le cadre de ce partenariat, une attention particulière sera portée sur la revitalisation du commerce local, les projets agricoles ainsi que les professions de santé, avec un prêt spécifique dédié pour lutter contre la désertification médicale.

Initiative Seine Yvelines, c'est plus de 120 entreprises soutenues par an, dans tous les secteurs d'activité !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'association au 01.30.91.21.51 ou par mail : [contact@initiative-seineyvelines.com](mailto:contact@initiative-seineyvelines.com). Notre site Internet : [www.initiative-seineyvelines.com](http://www.initiative-seineyvelines.com)